

Avril 2003

Québec, le 11 avril 2003

Madame Marielle Poirier
Directrice des études
Collège Édouard-Montpetit
945, chemin de Chambly
Longueuil (Québec) J4H 3M6

Objet : Deuxième suivi apporté au rapport d'évaluation de la composante de formation générale des programmes d'études

Madame la Directrice,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 3 avril 2003, des compléments d'information demandés lors de l'analyse du premier suivi apporté par votre Collège pour donner suite au rapport d'évaluation de la composante de formation générale des programmes d'études à la suite de son évaluation en avril 1999.

L'analyse du premier suivi n'avait pas permis de conclure que des suites adéquates avaient été données aux recommandations de la Commission. Ces dernières portaient sur la mise en œuvre des cours de formation générale propre en français et en philosophie, sur le respect de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages et, enfin, sur les actions qui demandaient à être posées de manière plus spécifique pour s'assurer de l'équité des évaluations dans les cours d'éducation physique et d'anglais, langue seconde.

En janvier 2002, vous transmettiez à la Commission les directives départementales concernant la rédaction des plans de cours de formation générale propre en français et en philosophie en vue de prendre en compte l'adaptation recherchée par ces cours. Toutefois, en l'absence de plans de cours annexés au suivi du Collège, la Commission vous signifiait qu'il était difficile de juger du respect de ces nouvelles directives, notamment en philosophie où aucune grille d'analyse ne permet de vérifier l'adéquation des plans de cours aux directives départementales. Pour les mêmes raisons, la Commission n'avait pu juger adéquates les suites données au regard des deux autres

recommandations, les informations lui faisant défaut pour porter un jugement éclairé. Aussi, la Commission vous signifiait qu'elle souhaitait obtenir davantage de précisions avant de conclure si des suites adéquates avaient été ou non données à ses recommandations.

En janvier de cette année, vous nous transmettiez un nouveau suivi faisant état de l'avancement des travaux eu égard aux actions qui demandaient à être poursuivies ou précisées. Toutefois, à l'exception des nouveaux plans cadres élaborés pour les cours d'éducation physique, dont l'examen démontre que les lacunes identifiées au chapitre de l'évaluation ont été corrigées, force est de constater que peu de progrès ont été enregistrés sur les autres aspects qui nécessitaient des améliorations. De surcroît, certains documents transmis à la Commission, en particulier ceux émanant du Département de philosophie, sont les mêmes que ceux déjà envoyés en janvier 2002, documents qui n'avaient pas permis à la Commission de juger qu'un suivi adéquat avait été donné au regard de la recommandation formulée.

Les informations transmises par le Collège n'apportent pas les précisions souhaitées, ni sur la manière dont la Direction des études assure le respect de l'application de la PIEA, ni sur la mise en œuvre des cours de formation générale propre en français et en philosophie, ni sur les actions posées pour assurer l'équité des évaluations dans les cours d'anglais, langue seconde.

La Commission comprend que la réorganisation administrative de la Direction des études ait pu retarder les travaux de révision de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, mais elle s'explique mal qu'aucune précision n'ait été donnée quant à la manière dont le Collège s'acquitte de ses responsabilités à ce chapitre. Les lacunes identifiées à l'examen des directives départementales du Département de philosophie laissent pour le moins perplexe quant au respect des plans de cours de ce département, tant en regard de la PIEA du Collège que du *Règlement sur le régime des études collégiales*. La Commission réitère donc au Collège l'obligation qu'il a de s'assurer de l'application de sa politique, et ce, dans le respect des prescriptions ministérielles.

La Commission réitère donc avec insistance sa demande de précisions concernant les suites qui demeurent à être données à l'évaluation de la formation générale. La Commission s'attend à ce que le Collège lui fasse parvenir, dans les meilleurs délais, les documents démontrant que des corrections ont été apportées au regard des lacunes identifiées, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre des cours de formation générale propre, en français et en philosophie (exemples de plans de cours et de travaux exigés des élèves), la manière dont le Collège assure le respect de la PIEA et, enfin, les modalités d'évaluation dans les cours d'anglais, langue seconde.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer